



COMMUNE DE : LA VILLEDIEU DU CLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2026**

Le vingt avril deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de LA VILLEDIEU DU CLAIN se sont réunis à la mairie sous la présidence de :

Madame SÉNELÉ Myriam, maire

Présent(e)s : **Mme SÉNELÉ Myriam, Mme BEAUVAIS Sylviane, M. HIERONIMUS Cyrille, Mme LOCTEAU Carine, Mme GUDE Corinne, M. GENET Philippe, M. ARPIN Laurent, M. GENET Dominique, Mme ROBIN Darlène, Mme AUMONIER Céline, Mme HIERONIMUS Stéphanie, M. BAROT Adrien, M. COIFFARD Anthony, M. BLANCHARD Renaud, M. LOCHOU Antoine, Mme BRUNET Stéphanie**

Pouvoirs : **M. GAUTREAU Kylian donne procuration à Mme LOCTEAU Carine
Mme GASTARD Dorothée donne procuration à M. HIERONIMUS Cyrille**

Absent (e) : **Mme FILLON Myriam**

Secrétaire de séance : **Mme GUDE Corinne**



Vote des taux fiscaux – Exercice 2026

Le maire rappelle au conseil municipal que le vote des taux d'imposition de la fiscalité directe des collectivités locales et prévu à l'article 1639 A du Code général des impôt directs (CGI).

Le maire informe les membres de l'assemblée que la commune reçoit chaque année de la direction des services fiscaux un état de notification (état 1259) qui contient notamment les montants des bases imposables de chaque taxe qui permet au conseil municipal de délibérer sur les taux qu'il souhaite appliquer.

Le maire donne lecture de l'état 1259 avec le montant des bases et le produit espéré en fonction des taux, il rappelle les taux votés en 2025 à savoir

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX ANNEE 2025
Taxe foncières (bâti)	35.02 %
Taxes foncières (non bâti)	48.14 %
Taxe d'habitation	21.05 %

AR Prefecture

086-218602902-20260420-2604032-DE
Reçu le 23/04/2026

Puis il invite les conseillers municipaux à débattre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, 18 voix, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2026.

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX ANNEE 2026
Taxe foncières (bâti)	35.02 %
Taxes foncières (non bâti)	48.14 %
Taxe d'habitation	21.05 %

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à LA VILLEDIEU DU CLAIN, le 20 avril 2026

La Maire
Myriam SÉNELÉ



AR Prefecture

086-218602902-20260420-2604032-DE
Reçu le 23/04/2026